

**Rapport au Conseil Communal de La Tour-de-Peilz de la commission chargée d'étudier le préavis  
No.4/2012 relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une  
participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)  
aux travaux d'assainissement des installations scéniques et acoustiques de l'Auditorium Stravinski,  
par la voie de l'urgence selon l'article 80 RCom**

### **1. Séance d'information commune**

Les commissions issues des dix conseils communaux des communes de la Riviera se sont réunies le jeudi 8 mars au Centre des Congrès de Montreux, dans la salle de l'Auditorium Stravinski. A l'issue de la séance, les commissions ont décidé de présenter un rapport structuré en deux parties, la première identique pour tous, sous la forme d'une synthèse de la séance d'information, la seconde fait état des discussions internes à chaque commission.

Nous tenons à remercier Monsieur Laurent Wehrli, syndic de Montreux, Monsieur Serge Jacquin, syndic de Chardonne et président de la CIEHL, Monsieur Chabert, responsable des travaux effectués, Monsieur Rémy Crégut, directeur de la société d'exploitation 2m2c SA et Mme Colette Rossier, cheffe du service des affaires intercommunales, pour les renseignements apportés durant la séance d'information commune qui a précédé les discussions de chaque commission. Etaient également présents les syndics des communes de Blonay, Corseaux, Corsier, Jongny, La Tour-de-Peilz et Vevey, ainsi que les chefs de service de « Domaines et Bâtiments » de la Commune de Montreux, Messieurs Santinelli et Bossard, Monsieur Pascal Friedmann, délégué de la Commune de Montreux pour la culture, le tourisme et l'économie, et Messieurs Nussbaum et Jatton employés du Centre des Congrès.

L'ordre du jour de la séance d'information commune était le suivant :

1. Accueil par Monsieur Laurent Wehrli, syndic de Montreux
2. Présentation générale et bref rappel sur les objectifs/procédure CIEHL
  - Présentation par Monsieur Serge Jacquin, syndic de Chardonne et président de la CIEHL
3. Présentation des travaux de l'Auditorium Stravinski
  - Introduction générale par Monsieur Wehrli et
  - Présentation des aspects techniques par M. Chabert (responsable des travaux effectués)
4. Questions/réponses
5. Dès 20h15 : discussion commission par commission (salle à disposition pour chaque commission)
6. Dès 20h30 : apéritif.

## **1.2. Présentation générale de la CIEHL**

La Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) créée en 1987 est une entente intercommunale et regroupe les dix communes de la Riviera. Elle est gérée par un Conseil administratif composé des dix syndics des communes membres. Le fonds est alimenté par une contribution de Fr.5.- par habitant des dix communes.

La procédure pour l'utilisation du fond est la suivante : la commune maître d'oeuvre adresse une demande au Conseil administratif de la CIEHL, rappelons que ce dernier peut entrer en matière uniquement pour les projets publics. Le Conseil administratif examine l'opportunité du projet présenté et ensuite fait une proposition aux Municipalités des dix communes afin qu'elles acceptent le principe de dépense. Suite à cela, un préavis commun est adressé aux dix Conseils Communaux afin qu'ils reconnaissent de manière unanime, le caractère d'intérêt public régional du projet présenté et qu'ils donnent leur accord sur le principe de subventionnement par la CIEHL. Finalement après l'acceptation à l'unanimité des Conseils Communaux, les Municipalités fixent le montant et les modalités de la subvention de la CIEHL.

Pour l'objet qui nous concerne, la demande a été faite par la Municipalité de Montreux à la CIEHL en juin 2010, puis discutée et acceptée en septembre de la même année. Les travaux étaient prévus d'octobre 2010 à avril 2011 et l'agenda a été tenu. Le montant de Fr.1'000'000.- a été inscrit au budget 2012 de la CIEHL. Si les dix Conseils Communaux acceptent les conclusions de ce préavis, la subvention sera payée à la Commune de Montreux à la fin du premier semestre 2012.

## **1.3. Présentation des travaux de l'Auditorium Stravinski**

La salle de l'Auditorium Stravinski fête cette année ses 20 ans d'existence. Le bâtiment du Centre des Congrès est propriété de la Commune de Montreux, mais il est géré par la société d'exploitation CCM S.A. Toutefois, la commune est l'unique actionnaire de cette SA. Tout ce qui concerne l'animation de cette maison est régi par la Fondation de la Saison Culturelle et les différents festivals.

### **1.3.1 Mise en conformité, sécurité et technique**

La salle a été prévue au départ, lors de sa réalisation en 1990, pour de la musique classique. Or la réverbération du son n'était pas optimale pour ce que l'on appelle de la variété. Pour pallier à cela, il a fallu installer des gros cadres en bois, fixés au plafond par des fils et qu'il a fallu recouvrir avec du tissu noir pour les masquer. Suite au dispositif mis en place et à l'usure du matériel, la sécurité tant des spectateurs que des employés, ne pouvait plus être assurée selon les normes et les exigences en vigueur pour l'exploitation d'une salle de spectacles. Ainsi une partie des travaux a porté sur l'adaptation indispensable des installations vis-à-vis de la sécurité du personnel et du public. Afin de respecter les nouvelles normes ECA, deux nouvelles portes de sortie ont été créées sur le côté droit de la salle.

### **1.3.2 Modernisation et adaptation aux exigences de l'exploitation**

Il s'agit des éléments tels que l'éclairage, la ventilation, le chauffage qui permettent d'assurer une meilleure exploitation de la salle et qui ont dû être revus.

### **1.3.3 L'amélioration de l'acoustique, de la flexibilité et de la polyvalence**

Il a également fallu choisir un dispositif qui accroisse la flexibilité de la salle, car il ne faut pas oublier qu'en dehors de sa vocation de salle de concerts tant pour la musique classique que pour la variété, elle doit aussi accueillir des congrès. L'objectif était donc d'assurer une meilleure flexibilité et polyvalence, en permettant un passage simple et rapide d'une configuration à l'autre. Pour cela, des chemins en bois motorisés ont été installés au plafond, qui permettent d'avoir une plus ou moins rapide réverbération des sons en fonction de la musique en présence. Autre élément permettant une amélioration de l'acoustique : trois poires ou conques ont été installées sur le côté gauche de la salle, afin de rééquilibrer la salle qui de par sa construction est dissymétrique. Aujourd'hui, les artistes sont heureux du résultat, car la réverbération du son sur la scène a été nettement améliorée.

### **1.4. Présentation des aspects techniques par Monsieur Chabert**

Monsieur Chabert a été responsable des travaux. Ingénieur en acoustique, avec à son actif la réfection d'une cinquantaine de salle de concerts et trente ans de métier derrière lui, il a voulu apporter la synthèse de tout son savoir en la matière, pour la réfection de cette salle prestigieuse qu'est l'Auditorium Stravinski.

Trois années de préparation et de réflexion ont été nécessaires, afin de mener à bien ce projet. Il souligne l'importance du travail mené en équipe, avec de nombreux spécialistes, issus de divers corps de métier.

Le challenge était important, car il fallait respecter l'aspect architectural de la salle, corriger les erreurs de jeunesse et améliorer la modularité et la flexibilité de cet espace. Il a aussi fallu veiller à la rapidité d'exécution des travaux pour ne pas raccourcir la saison culturelle et celle des congrès. Les travaux ont donc été réalisés en quatre mois et demi.

### **1.5. Questions des commissaires et réponses des intervenants présents**

La première question a été de comprendre pourquoi le préavis arrive seulement maintenant, alors que les travaux sont terminés depuis avril 2011 et que les dix Conseils Communaux doivent se déterminer uniquement sur le principe d'une participation financière et non sur le montant. Il est répondu qu'en 2009, une partie des avoirs de la CIEHL, soit Fr.2'000'000.- ont été placés jusqu'à la fin 2011, afin de bénéficier d'un meilleur taux d'intérêt à savoir 1,5% au lieu de 0,5%. Le Conseil administratif avait dès lors décidé d'attendre le déblocage de cet argent pour présenter le présent préavis.

Une deuxième préoccupation a été de savoir qui a supporté les frais du million demandé et si le montant des travaux prévus a été respecté. Il est répondu que c'est la Commune de Montreux qui a payé toutes les factures inhérentes à ces travaux, pour un montant inférieur de quelques milliers de francs à celui du préavis qui est de Fr.7'750'000.-. D'autre part, L'Etat de Vaud a considéré cet objet d'importance cantonale et dans ce sens a libéré un montant de plus de 2,5 millions pour la prise en charge de ces travaux, conformément au financement prévu (voir page 3 du préavis).

Certains commissaires constatent que le matériel au sommet de la scène est plus haut qu'auparavant. Est-ce une vision d'optique ou une réalité ? Cette impression est confirmée.

En effet, la scène a dû être réadaptée aux formats standards des scènes européennes, car en vingt ans les normes des spectacles ont énormément évolué.

Des chiffres ont également été demandés en ce qui concerne la fréquentation de la salle. Il est répondu que le taux d'occupation est de 65%. Cela est dû au fait que certains festivals sont de longue durée, notamment le Festival de Jazz et le Septembre Musical. En terme de public, il y a environ 200'000 personnes qui fréquentent la salle, dont 80'000 rien que pour le Festival de Jazz. La Saison culturelle draine aussi 35'000 spectateurs sur les vingt dates proposées dans l'année.

La question de savoir si les travaux entrepris ont permis un meilleur remplissage de la salle a été posée. Monsieur Crégut, directeur de la société d'exploitation CCM S.A., répond que la salle a gagné en flexibilité et que cela permet d'accueillir davantage d'événements. Le bilan de l'année 2011 est plutôt satisfaisant et cela malgré une conjoncture morose. Pour lui, l'Auditorium Stravinski est la plus belle salle polyvalente de Suisse.

A la question d'un commissaire souhaitant savoir s'il existe une sorte de tournus par commune dans l'attribution des subventions, il est répondu par la négative, l'objectif de la CIEHL étant de soutenir des projets d'intérêt public régional où qu'ils soient situés dans les communes de la Riviera.

En dernier lieu, un commissaire souhaite savoir s'il y a d'autres projets qui pourraient être présentés à la CIEHL et s'il y a suffisamment d'argent en caisse. Il lui est répondu qu'il y a effectivement d'autres projets qui devraient être présentés, dont celui relatif à l'étude fusion(s) et gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera. Suite au financement de l'étude du projet d'agglomération, le capital estimé de la CIEHL au 31 décembre 2012 est de Fr.1'918'410.-. Il reste donc de la marge pour des projets qui pourraient arriver et le cas échéant, il peut être proposé d'augmenter la contribution communale.

## **2. Discussion de la commission de La Tour-de-Peilz**

Cette Commission, composée de Mmes

Nathalie Dubuis,

Elisabeth Leimgruber,

Rita Schyrr

et MM.

Roland Chervet, président-rapporteur,

Lionel Martin, absent,

Raphaël Onrubia, en remplacement de Mme A.-M. Arnaud,

Gilbert Vernez,

s'est réunie directement à la fin de la séance commune du 18 mars 2012 en la salle 2M2C du Montreux Music Convention Center.

Après une courte discussion portant sur les points principaux de la soirée et les questions qui ont été soulevées, la Commission a décidé à une forte majorité de s'en remettre au rapport commun établi par Mme Irina Gote, conseillère communale à Montreux, si son rapport s'avérait complet.

A la lecture de ce rapport très complet, votre président-rapporteur a comparé ses notes au texte proposé et n'a trouvé aucune correction ou ajout à faire à ce rapport.

En conséquence, la forte majorité de la Commission de La Tour-de-Peilz, désignée et nommée ci-dessus, vous recommande d'adopter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal no 4/2012 du 15 février 2012,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de reconnaître l'intérêt public régional des travaux d'assainissement des installations scéniques et acoustiques de l'Auditorium Stravinski ;

2. d'approuver le principe de la participation de la CIEHL à leur financement, selon les modalités exposées dans le présent préavis.

Au nom de la Commission :

Le Président-rapporteur :

Roland Chervet

18 Mars 2012